

CONCOURS DE PROJETS
POUR LA TRANSFORMATION
ET L'EXTENSION
DU CENTRE D'ACCUEIL
POUR ADULTES EN DIFFICULTE
A SAXON

RAPPORT DU JURY
MARS 2011

MANDATAIRE / MAITRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par le Centre d'accueil pour adultes en difficulté CAAD, mandataire et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de l'action sociale.

SITUATION ACTUELLE

Les locaux du CAAD se situent à mi-parcours entre Charrat et Saxon, à 6 km de Martigny et à 25 km de Sion. Deux bâtiments principaux sont implantés sur un terrain de 10'000 m².

Les bâtiments actuels ne répondent pas aux exigences minimales pour l'accueil de personnes dépendantes. Les locaux ne sont plus aux normes en matière d'économie de l'énergie, de sismique et de fonctionnalité. Les bâtiments ont été restaurés, transformés. Actuellement, il serait difficilement envisageable de rajouter de nouveaux locaux sans modifier l'ensemble des bâtiments. Initialement, ces bâtiments avaient pour but d'accueillir des personnes toxicodépendantes qui étaient dans la dernière étape de la réinsertion. Elles travaillaient en journée à l'extérieur et dormaient au foyer seulement en semaine. Les week-ends étaient libres et peu de résidents avaient leur domicile au foyer. La prise en charge résidentielle de longue durée comme pratiquée aujourd'hui n'était pas prévue au départ.

Les bâtiments ne sont pas fonctionnels ni ergonomiques. Il manque d'espace pour réaliser les prestations de manière appropriée. Il est nécessaire d'offrir un confort minimal et des conditions de vie et de travail qui visent le bien-être et la santé de tous ceux qui y résident.

OBJECTIF DU CONCOURS

Construire à Saxon des bâtiments aptes à répondre aux besoins d'un "centre d'accueil pour adultes en difficulté" conforme aux normes actuelles en matière d'énergie, de sismique, d'accès handicapés qui répondent à l'évolution des effectifs et du type de prise en charge.

Le projet doit proposer une structure protectrice et sécurisante pour les personnes concernées.

GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Les bases du présent concours sont:

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 08 mai 2003.
- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001,
- L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, 8 bureaux se sont inscrits et 7 projets ont été envoyés au service cantonal des bâtiments dans les délais.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :	Olivier Galletti	Architecte cantonal SBMA
Membres :	André Naudin Nicola Baserga Jan Perneger Diego Clausen Daniel Depelteau Alain Hugo	Directeur du CAAD Architecte Muralto Architecte Genève Architecte Brig Président du CAAD Conseiller communal
Suppléants :	Daniel Monnet Laurent Mayoraz	Responsable immobilier CAAD Architecte SBMA
Expert :	Kurt Lager	Chef de l'office de coordination des institutions sociales
Secrétariat :	Le secrétariat est assuré par Florence Marchi, secrétaire du CAAD.	

REPONSES AUX QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les architectes inscrits.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu

2. documents demandés
3. respect du périmètre
4. respect des prescriptions officielles
5. programme des locaux

Remarques :

Tous les projets reçus ont été envoyés pour le vendredi 11 mars 2011 et les maquettes pour le vendredi 18 mars 2011; soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales.

Quelques interprétations ou modifications du programme ont été constatées. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Les calculs du cube SIA et des différentes surfaces demandées a été vérifié pour les projets primés.

JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 23 et 24 mars 2011 à la salle des combles du bâtiment de l'administration communale de Saxon.

Tous les membres, suppléants et experts étaient présents.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable réalisé par le SBMA, le jury s'est rendu sur le site.

Analyse du site

Le site proposé se situe dans la plaine du Rhône entre Saxon et Charrat à proximité du pied du coteau sud. Le terrain quasiment horizontal est limité au nord par la route cantonale et au sud par une route agricole. Les rangées d'arbres fruitiers orientées nord-sud structurent fortement le territoire et affirment le caractère de zone agricole du lieu. La parcelle offre des vues intéressantes dans toutes les directions. Rapprochée au sud, sur les coteaux de Saxon ; à mi-distance au nord sur les hauts de Fully et Chamoson; plus éloignée à l'ouest en direction de Martigny et la plus ouverte en direction des alpes bernoises et du Haut-Valais.

Une contrainte importante est la présence quasi permanente du vent d'ouest.

Prise de connaissance des projets et examen préalable

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 7 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.

Economie

Du projet, de terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept minergie.

Analyse de détail des projets

1er Tour

Lors du premier tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des nouveaux bâtiments au site ainsi que le fonctionnement général du projet, et la qualité des espaces intérieurs et extérieurs. Il a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 3 projets suivants ont été éliminés :

- 1 CAADRAGE
- 2 FEDJA & BEPPO
- 7 A LA COURTE ECHELLE

Le jury procède ensuite à une analyse détaillée des projets restants. Il effectue un tour de contrôle au cours duquel il confirme ses décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury décide de classer les 4 projets restants et de leurs attribuer les prix de la manière suivante :

1 ^{er} prix	projet n° 5 MUSTANG	Fr.25'000.-
2 ^{ème} prix	projet n° 3 LE BONHEUR EST DANS LE PRE	Fr.16'000.-
3 ^{ème} prix	projet n° 4 LES CAADRUPLES	Fr.15'000.-
4 ^{ème} prix	projet n° 6 LA CLE DES CHAMPS	Fr.14'000.-

Recommandation et conclusion du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury, à l'unanimité, propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n° 5 MUSTANG, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le vendredi 6 mai à 17h00 à la salle des combles du bâtiment communal de Saxon.

Les projets seront exposés le vendredi 6 mai 2011, de 17h00 à 20h00, et du lundi 9 mai au lundi 16 mai 2011 durant les heures d'ouverture du bureau communal.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury décide à l'unanimité de proposer au maître de l'ouvrage le projet no 5 MUSTANG pour la poursuite des études en vue de sa réalisation

Saxon, le 24 mars 2011

Approuvé par le jury :

Olivier Galletti

Diego Clausen

Nicola Baserga

Jan Perneger

André Naudin


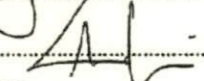

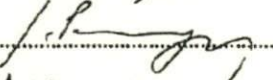
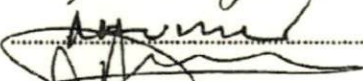
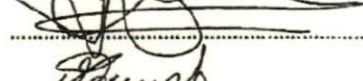
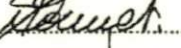
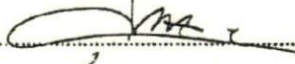
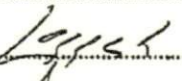
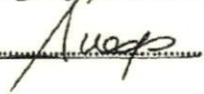
Daniel Depelteau

Daniel Monnet

Laurent Mayoraz

Kurt Lagger

Alain Hugo

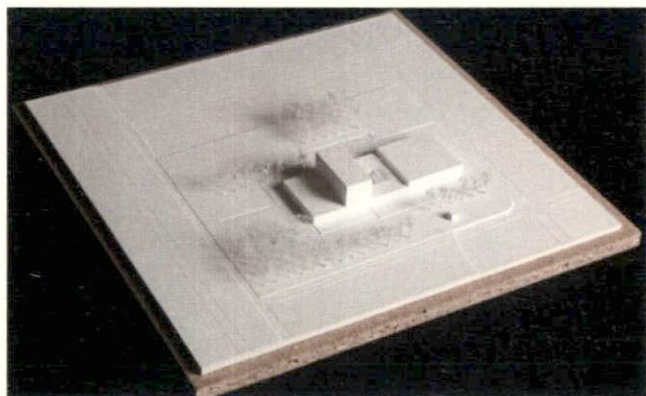
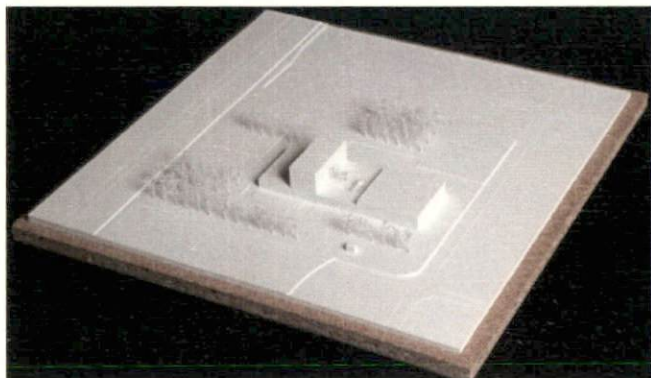

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1^{er} prix projet n° 5 MUSTANG

Fr.25'000.-

Auteur Bonnard & Woeffray ; Monthey

Collaborateurs Catarina Bandeira
Rudi Niveen
Grégoire Polikar
Sandrine Rubin



Le projet s'inspire de la logique orthogonale structurant le parcellaire agricole de la vallée. Il dispose le bâtiment perpendiculairement à la route cantonale au centre d'un grand jardin composite qui accueille les éléments extérieurs du programme. La silhouette ciselée du bâtiment, aisément reconnaissable dans le paysage, fait appel à 3 gabarits principaux. Chacune de ces 3 parties abrite un élément particulier du programme et répond à des besoins spécifiques.

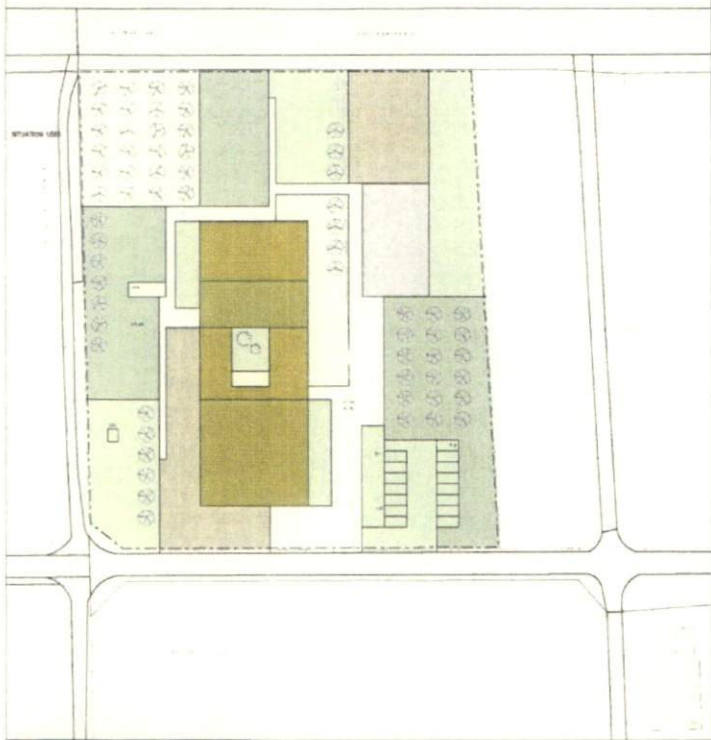
Les accès principaux se font depuis la route de la plâtrière avec une séparation très claire entre l'entrée principale, son parking, et l'accès des urgences sociales situé immédiatement en bordure de parcelle. L'entrée principale est orientée à l'est, à l'abri du vent dominant. Elle donne accès à la zone d'accueil (repas et détente) située dans la partie médiane du bâtiment.

Immédiatement perceptible depuis l'entrée, le patio de grandes dimensions constitue le coeur de l'institution et organise l'ensemble du programme. Le système distributif est précis et rationnel.

De façon générale, l'échelle du bâtiment est très finement traitée: grande à l'extérieur face au paysage, petite à l'intérieur et offrant les qualités de convivialité attendues. D'autre part, de nombreux sous-espaces offrant de multiples usages proposent une grande souplesse pour s'adapter aux besoins fluctuants des résidents.

Le patio central a retenu l'attention du jury par les avantages qu'il présente: lieu symbolique du vivre-ensemble, il inonde le rez-de-chaussée de lumière naturelle en offrant une grande richesse dans les différents vis-à-vis et proposant de nombreuses possibilités de réglage climatique selon les saisons (soleil en hiver, aération en été). Par ailleurs, le jury relève avec intérêt le potentiel d'extension qu'offre ce projet.

La volumétrie et le développement des façades inférieur à la moyenne des projets déposés ainsi que la simplicité du système structurel laissent entrevoir un coût en dessous de la moyenne des projets rendus.



L'option de réhabiliter le bâtiment existant pour y loger une partie du programme n'est pas retenue, son état ne présentant pas les qualités requises.

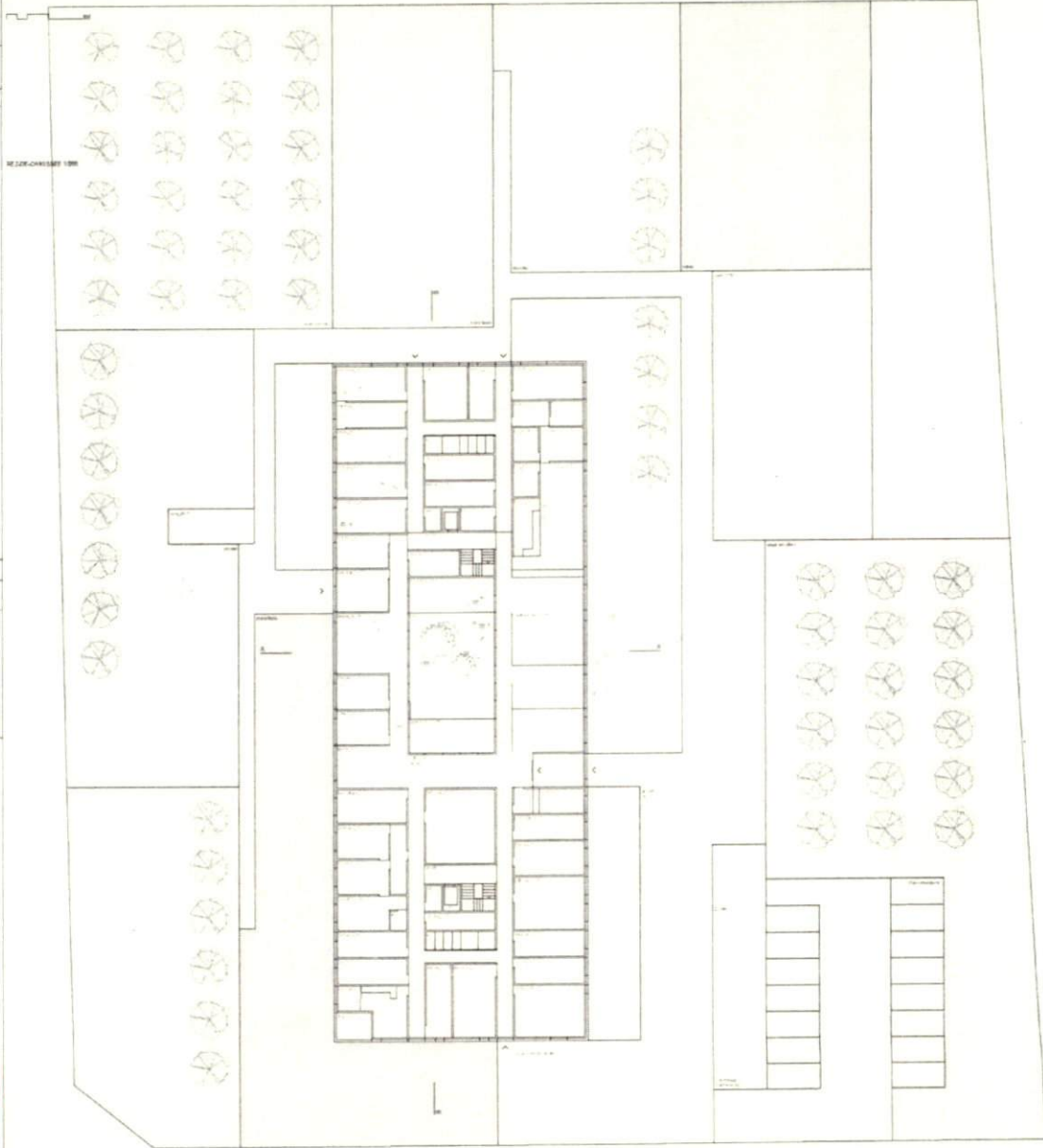
Le nouveau centre prend racine dans la structure paysanne de la vallée. Le dessin du porche, des verges, des champs et des verges dicte la conception du bâtiment et de ses abords. Travaux en surfaces cortèziennes de lignis de terre plantés ou secs, pousser gravier patin, tartan, pierre brute, potager, herbiers et vignes.

Le bâtiment s'insère dans cette logique orthogonale. Le projet rassemble sous un même toit les différentes fonctions. La volumétrie à 3 niveaux définit les différentes sections. Le rez-de-chaussée rassemble les fonctions communes de part et d'autre du patio central, cœur du centre autour duquel s'articule les espaces de rencontre, repas et détente. Deux de circulation ouvert, protégé et couvert. L'étage souterrain regroupe les fonctions d'administration, de soins et d'hébergement. Elle sont reliés les uns des autres. Les espaces d'hébergement occupent les étages du rez-de-chaussée pour les logements sociaux et les courts séjours, de manière verticale pour les 3 appartements indépendants. Les deux types de séjour sont ainsi naturellement séparés et clairement identifiés.

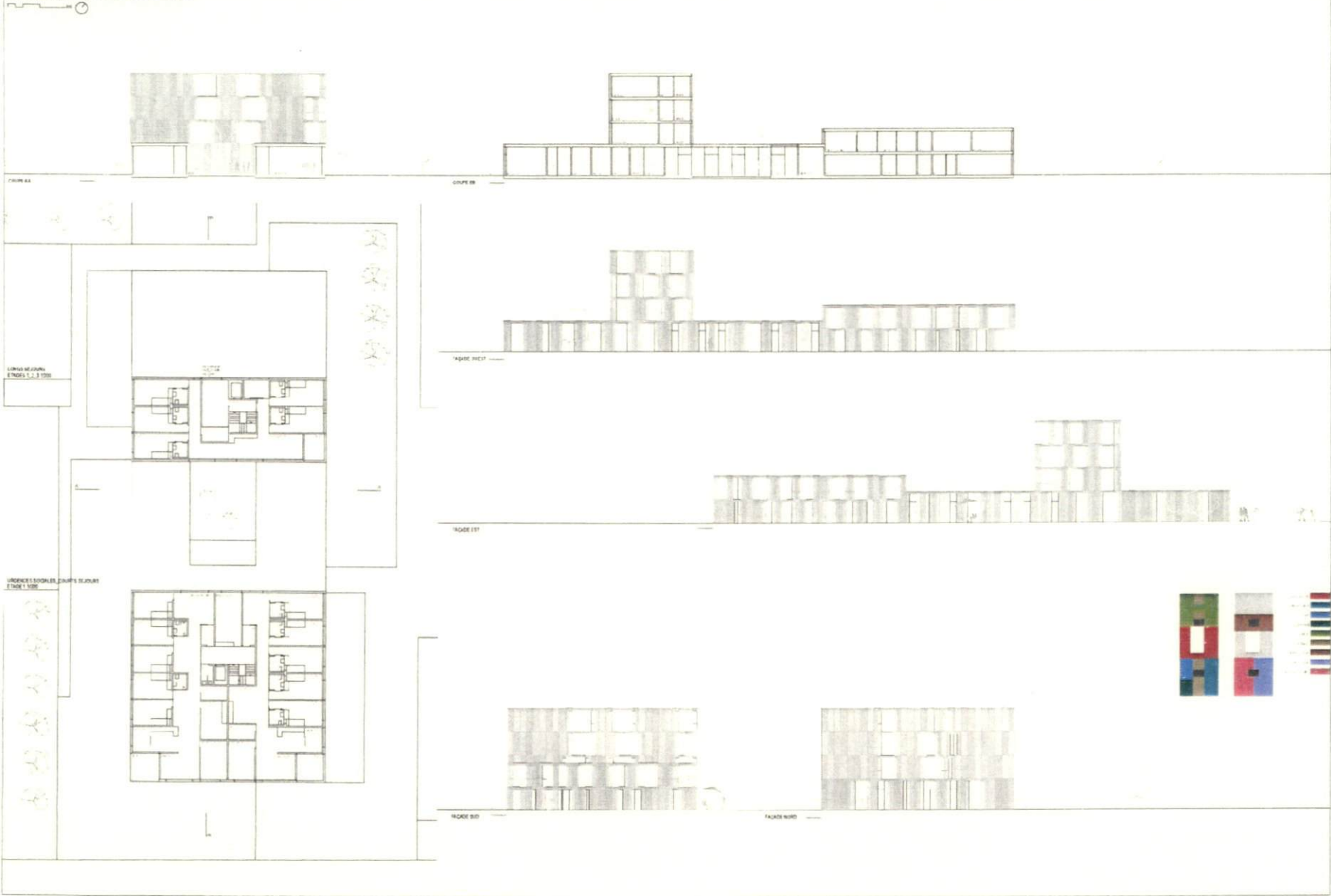


La position de l'entrée du centre et le patio intérieur protègent les résidents du vent dominant. Les différents espaces sont ouverts dans le sens de la vallée pour offrir des vues les plus intéressantes, et bénéficier du soleil du matin ou du soir, présent également en hiver. L'orientation sud profite aux espaces sociaux des appartements.

Le nouveau centre offre une structure simple, fonctionnelle, économe. La répétition permet de développer une systématique constructive étendue, sage d'économie. Le système permet un agencement par modules à "glisser". Le centre d'accueil offre une cadre de vie structuré et sécurisé, permettant de soutenir l'accompagnement thérapeutique des résidents.



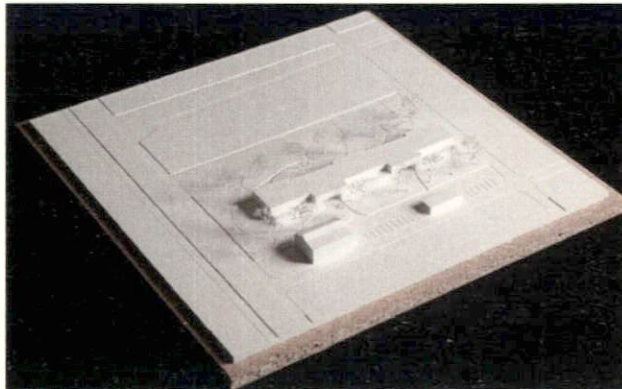
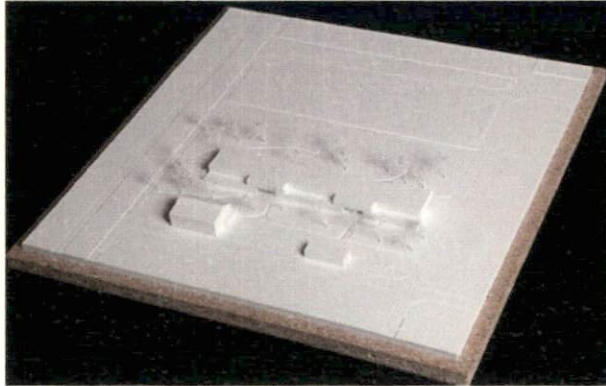
CONCOURS DE PROJET
CENTRE D'ACCUEIL POUR ADULTES EN DIFFICULTE
A SAXON, MARS 2011. **KUSTANG**



2^{ème} prix projet n° 3 LE BONHEUR EST DANS LE PRE Fr.16'000.-

Auteur Game architectes ; Martigny

Collaborateurs Michael Darbellay, Nicolas Meilland
Stéphane Schers, Ludovic Schober



Le projet s'inscrit dans le paysage caractéristique de la plaine agricole, dont il respecte la géométrie orthogonale.

Le site est partagé en plusieurs "bandes" accueillant différentes fonctions. La première intègre l'accès principal, le parking et la partie administrative située dans la maison existante. La deuxième est traitée sous la forme d'un parc qui accueille l'univers des résidents par un nouveau bâtiment étiré sur toute la longueur de la parcelle. La troisième accueille les surfaces de sport et de culture.

Le volume orienté est-ouest profite des splendides vues sur la vallée depuis ses deux étages. Le système constructif propose plusieurs "boxes" en bois superposés présentant des décalages réguliers entre le rez et l'étage. Deux cages d'escaliers et d'ascenseurs distribuent le bâtiment verticalement et assurent sa stabilité horizontale.

La nouvelle structure se présente avec une volumétrie répétitive très claire et élégante, mais qui n'est pas sans présenter quelques difficultés d'exploitation (six entrées et une sortie pour un seul bâtiment). Du côté ouest, les deux halls d'accueil n'offrent pas la qualité de réception attendue. A l'étage supérieur, le jury regrette que la grande clarté structurelle qui apparaît au premier abord sur les plans ne se retrouve pas dans l'organisation réelle des espaces. Il regrette en particulier les relations entre les espaces principaux et secondaires, dont la disposition ne respecte pas le découpage des secteurs du programme, sans doute à cause d'un trop grand formalisme dans la disposition générale des volumes.

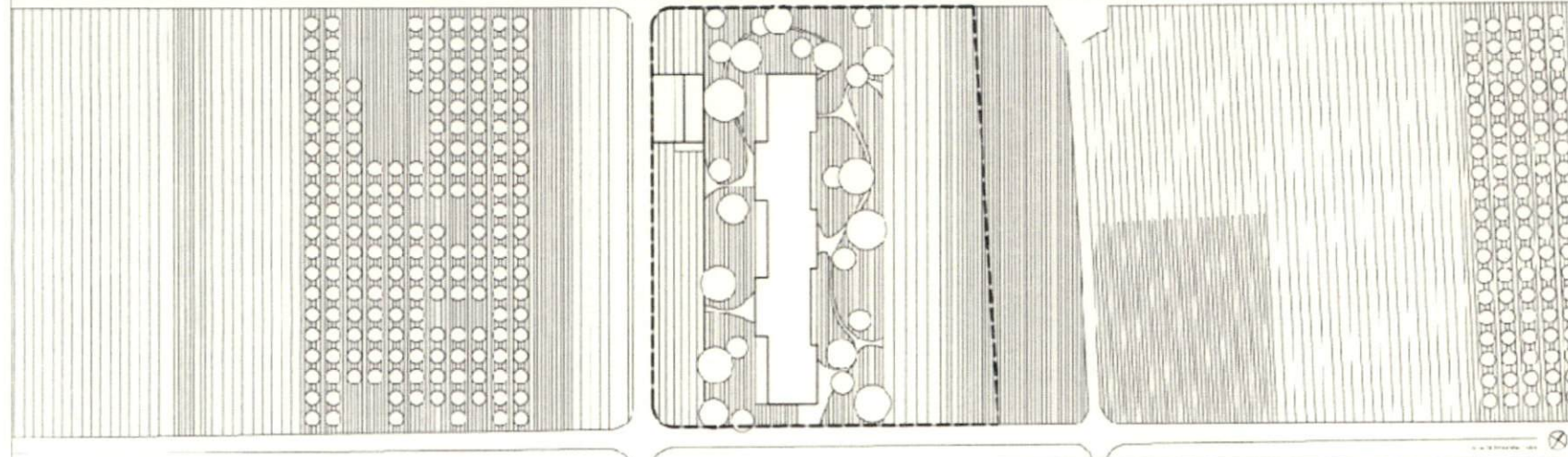
De manière analogue, la position décalée des cinq "boîtes" ne parvient pas à faire profiter la circulation de la vue sur le paysage car celle-ci est bloquée par des espaces de service. Il en résulte un couloir de distribution rectiligne et peu éclairé, d'une longueur difficile à apprécier. De plus, le décalage des boîtes implique parfois la nécessité d'un deuxième couloir pour assurer l'accès aux différents secteurs, créant une certaine confusion dans la distribution du programme et pour l'orientation des usagers. En outre, le jury ne comprend pas la disposition des terrasses extérieures exposées au vent dominant à l'ouest.

Le jury reconnaît un projet intéressant et très strict dans son concept de base, mais difficile à adapter aux exigences très spécifiques du programme du CAAD.

Le volume du projet se situe dans la moyenne des projets présentés.

Le bonheur est dans le pré

CONCEPTEUR D'ARCHITECTURE - TRANSFORMATION ET EXTENSION



CAADASTRA / logement

Le site a été planifié dans le premier après-tri. L'architecture de la plate-forme repose de deux éléments majeurs : de longues voies d'accès parallèles au rivage et le fait d'être en les bords, en position along d'égouttement perpendiculaire au rivage.

L'importance majeure est la logique de la circulation en structurant le programme de CAO en trois "étapes" distinctes au sein de zones spécifiques.

1. L'accès - la première bande recoupe le parking et le bâtiment administratif. Le terrain est le bâtiment actuel réhabilité. L'axe de circulation est essentiel pour assurer un bon service client et pour accueillir les visiteurs. Il est en fait le lien entre les zones résidentielles et professionnelles.

2. Le quartier - la deuxième bande est l'élément des résidences. Un seul volume dans le plan directeur développé tout en longueur recoupe les zones résidentielles, séparées des zones administratives. Son emplacement est une fonction de son rôle de séparation entre zones administratives et les zones résidentielles. Il sert à la fois de séparation et de lien entre les zones administratives et résidentielles.

3. Le site et la façade résidentielle - la troisième bande accueille les résidences, se réfère à la façade résidentielle en contact direct avec les façades administratives et les zones résidentielles, offrant un bon lien de service client et les résidents.

CAADRILATÈRE / bureau

Le volume est orienté Est-Ouest, profitant ainsi d'un ensoleillement et d'un dégagement optimal pour améliorer les locaux. La double orientation assure des perspectives optimales et favorise le principe de la nature de l'écoulement et permet également un meilleur contrôle thermique et un meilleur confort visuel et acoustique.

Deux strates horizontales superposées assurent le volume assésé pour l'un des facteurs critiques, et pour l'autre les unités de circulation en fonction de l'usage. Il est essentiellement vertical, tout au long des façades.

Il est essentiellement vertical, permettant ainsi de séparer les différents niveaux d'entrée et à l'étage. L'implémentation des unités de circulation est en fait le lien entre les zones administratives et les zones résidentielles. Son emplacement est une fonction de son rôle de séparation entre zones administratives et les zones résidentielles. Il sert à la fois de séparation et de lien entre les zones administratives et résidentielles.

La chose clé est de créer des unités critiques et séparer les zones résidentielles d'un grand bâtiment dans l'implémentation des résidences, qui deviennent des bâtiments à part et sont tous des unités de circulation. Il est essentiellement vertical, tout au long des façades.

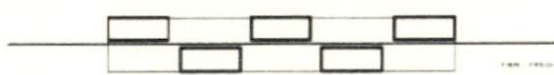
CAADRILLAGE / construction & matériaux

Le système constructif proposé pour le nouveau bâtiment est basé sur une structure bas et des planches d'acier qui permettent un usage optimal de tous les paramètres structurels et constructifs. Les matériaux sont également adaptés pour les zones résidentielles, offrant un bon service client et pour accueillir les visiteurs.

Le site est planifié dans le premier après-tri. L'architecture de la plate-forme repose de deux éléments majeurs : de longues voies d'accès parallèles au rivage et le fait d'être en les bords, en position along d'égouttement perpendiculaire au rivage.

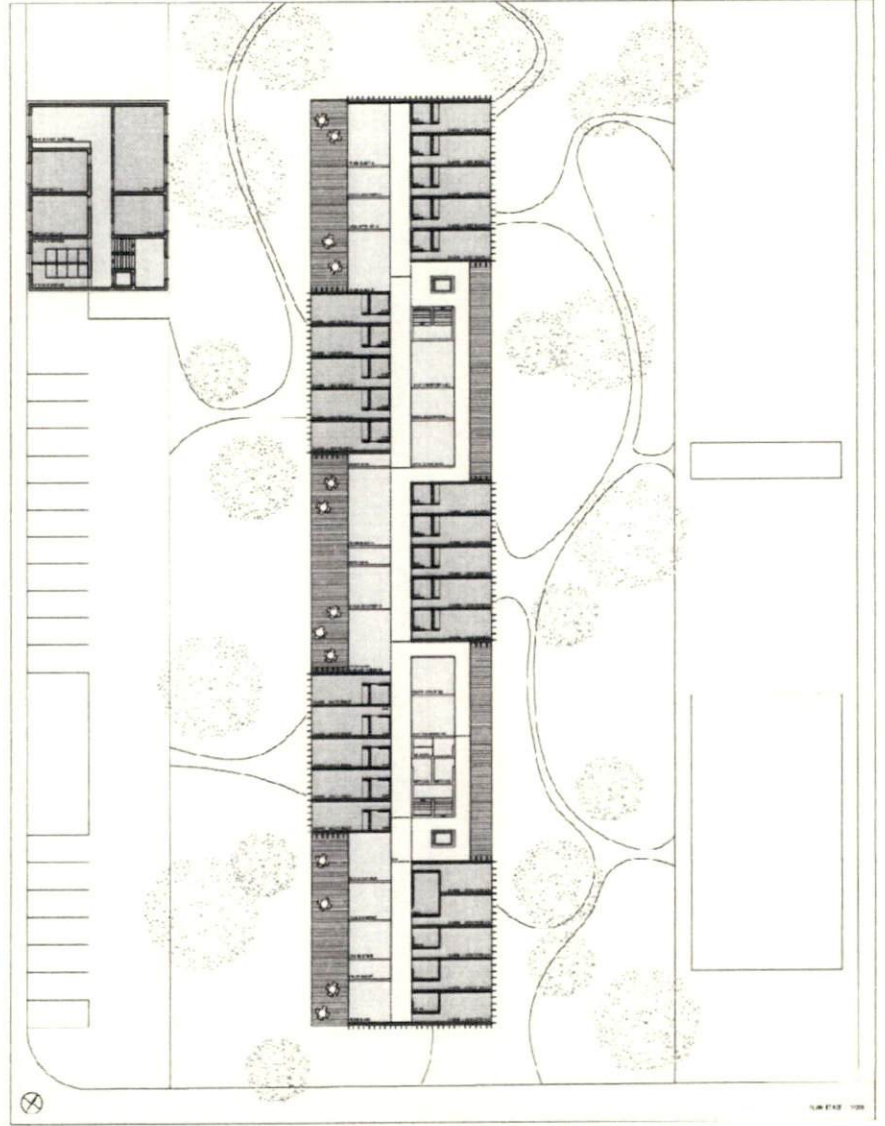
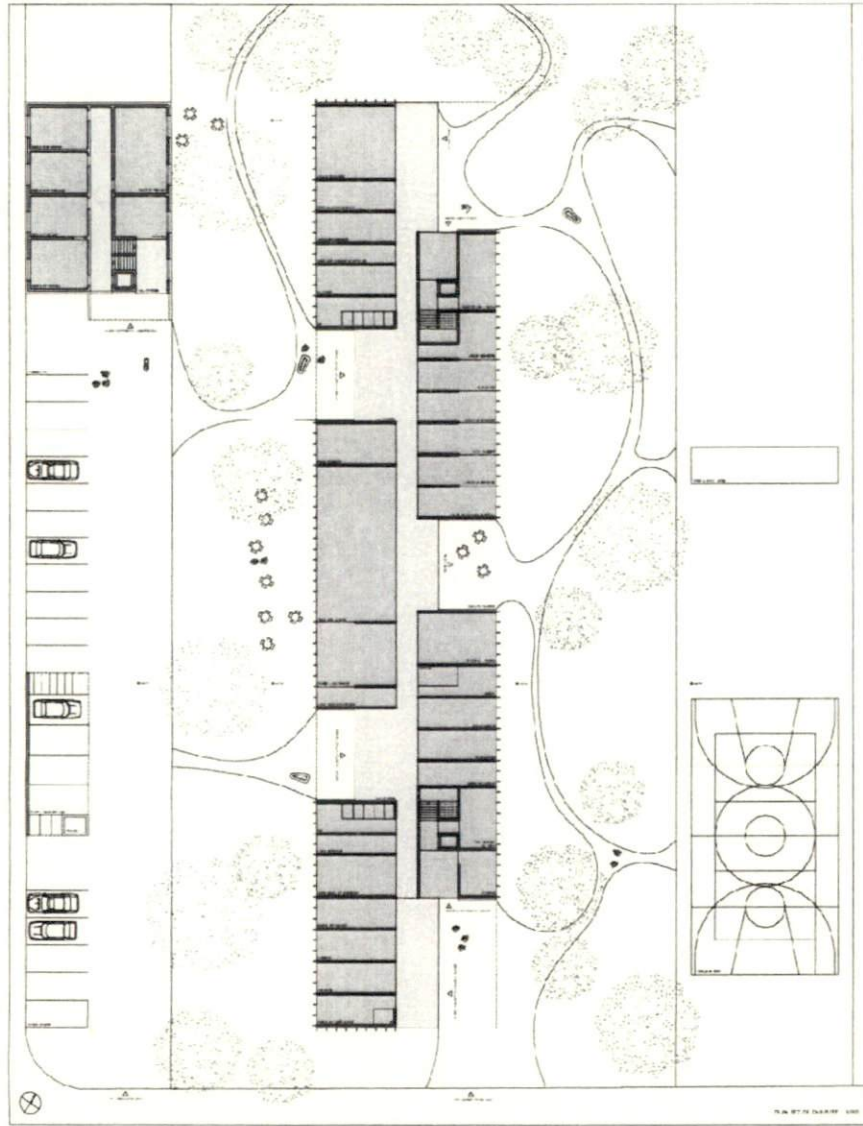
Les zones résidentielles et administratives assurent les différents niveaux d'entrée et à l'étage. L'implémentation des unités de circulation est en fait le lien entre les zones administratives et les zones résidentielles. Son emplacement est une fonction de son rôle de séparation entre zones administratives et les zones résidentielles. Il sert à la fois de séparation et de lien entre les zones administratives et résidentielles.

La chose clé est de créer des unités critiques et séparer les zones résidentielles d'un grand bâtiment dans l'implémentation des résidences, qui deviennent des bâtiments à part et sont tous des unités de circulation. Il est essentiellement vertical, tout au long des façades.



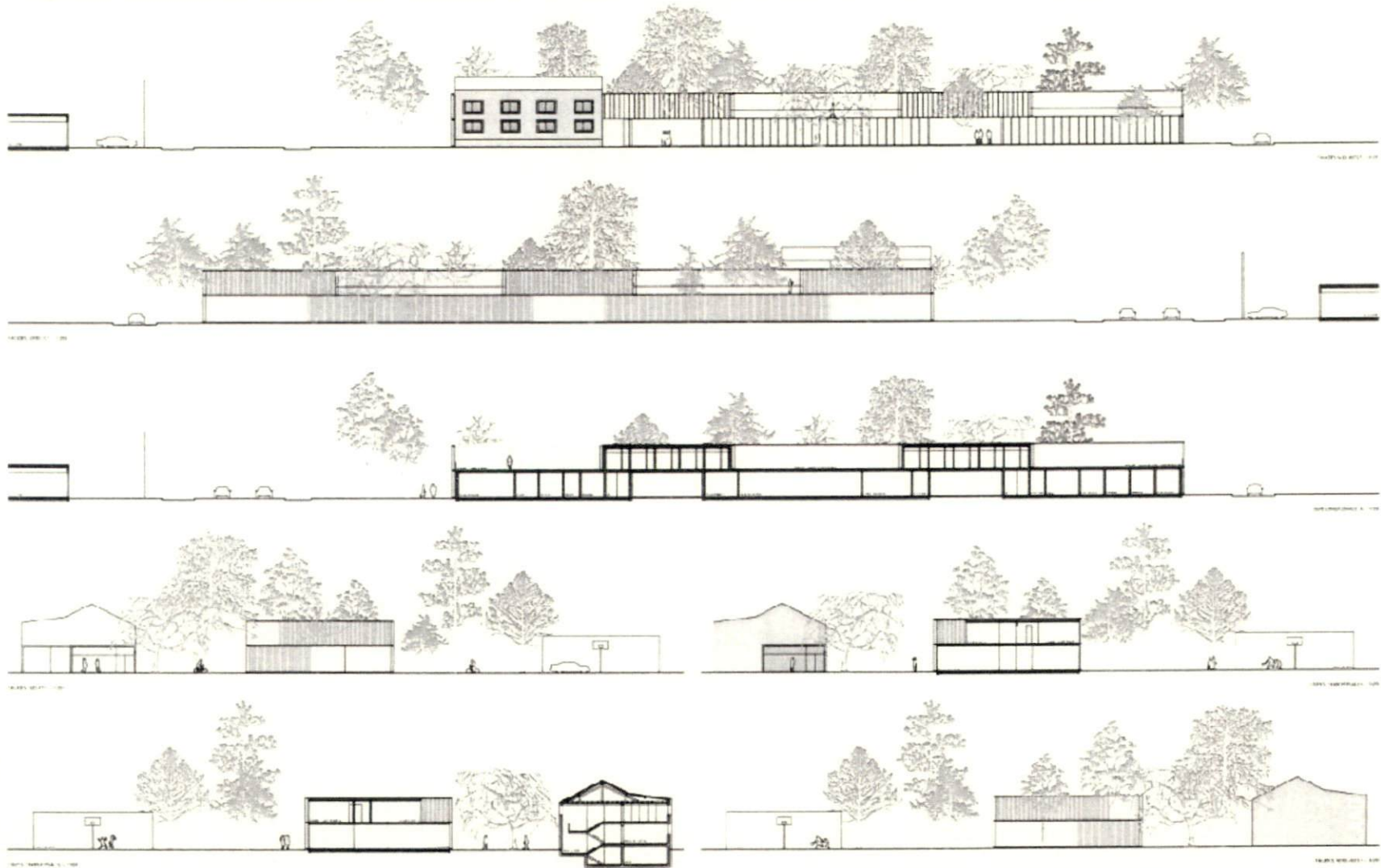
Le bonheur est dans le pré

CONCOURS D'ARCHITECTURE - TRANSFORMATION ET EXTENSION DU CAAD



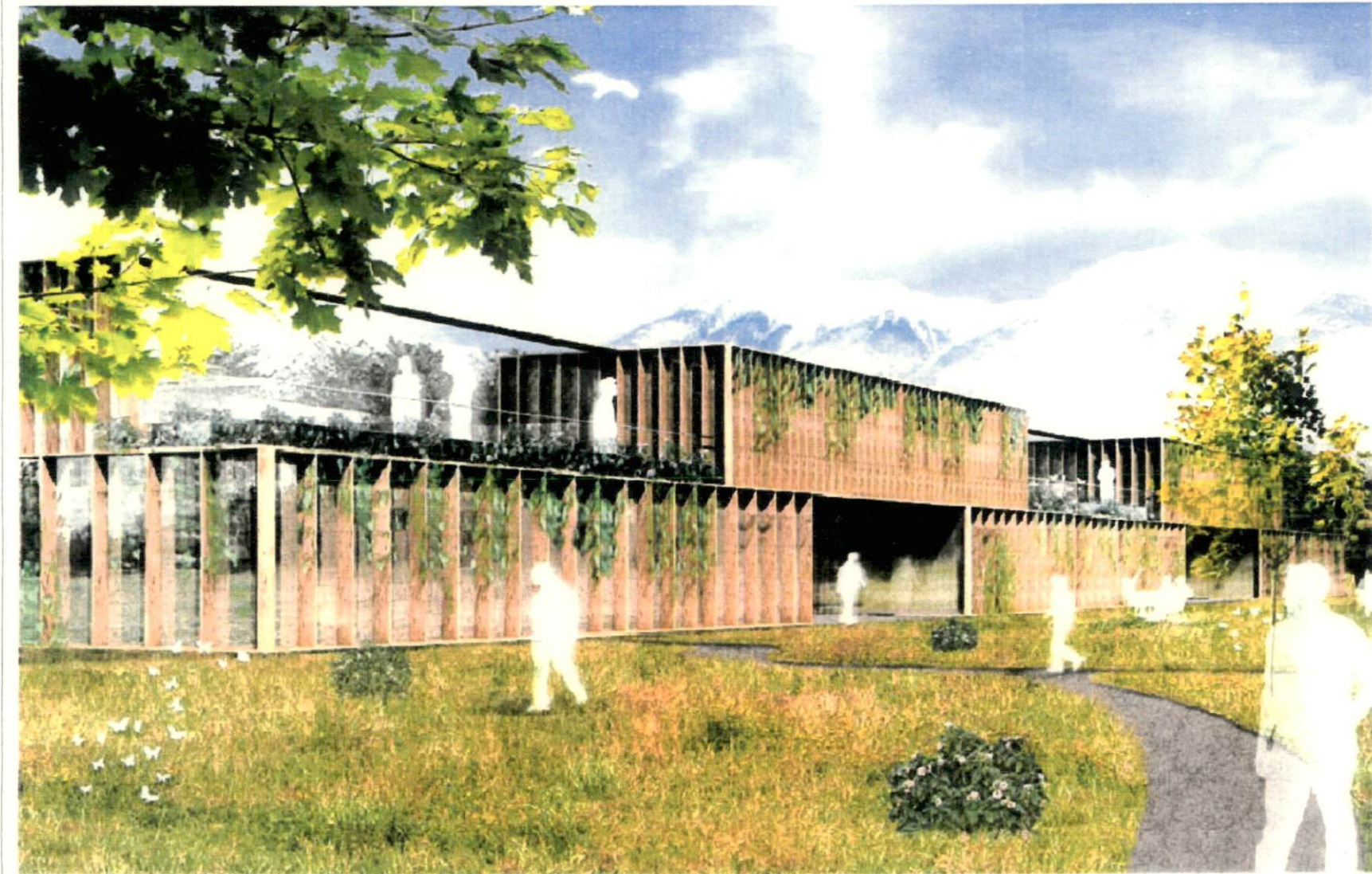
Le bonheur est dans le pré

CONCOURS D'ARCHITECTURE - TRANSFORMATION ET EXTENSION DU CAAD



Le bonheur est dans le pré

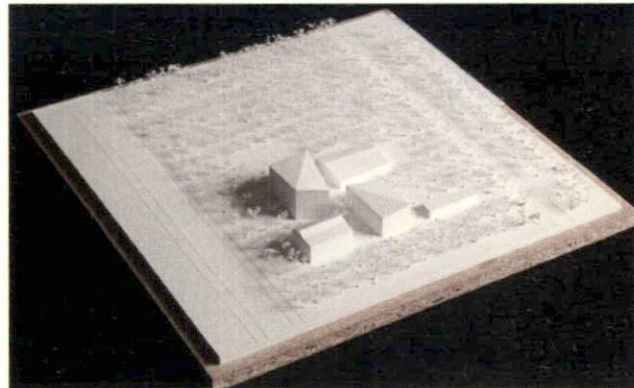
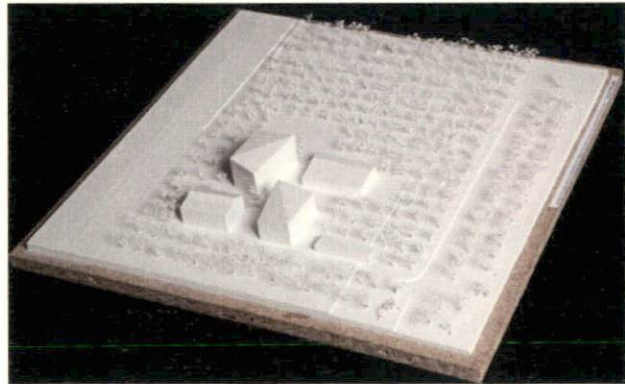
CONCOURS D'ARCHITECTURE - TRANSFORMATION ET EXTENSION DU CAAD



3^{ème} prix projet n° 4 LES CAADRUPLES Fr.15'000.-

Auteur Savioz Fabbrizzi ; Sion

Collaborateurs Laurent Savioz, Claude Fabrizzi
Benedikt Bertoli-Sülzenfuss, Jean-Pascal Moret
Christian Lamon, Céline Corsano
Térence Biselx, Loïc Nellen, Cindy Fabrizzi



Le projet, par son implantation, crée un hameau de quatre bâtiments avec l'intention de générer une sorte de "village" dans le paysage agricole. Cette intention est appréciée par le jury pour son potentiel de création d'un espace extérieur de rencontre, une véritable "place centrale". Malheureusement, la géométrie des volumes compromet cette possibilité par un dynamisme excessif. De plus, l'organisation du rez-de-chaussée n'offre pas suffisamment de richesse dans les relations entre l'intérieur et l'extérieur.

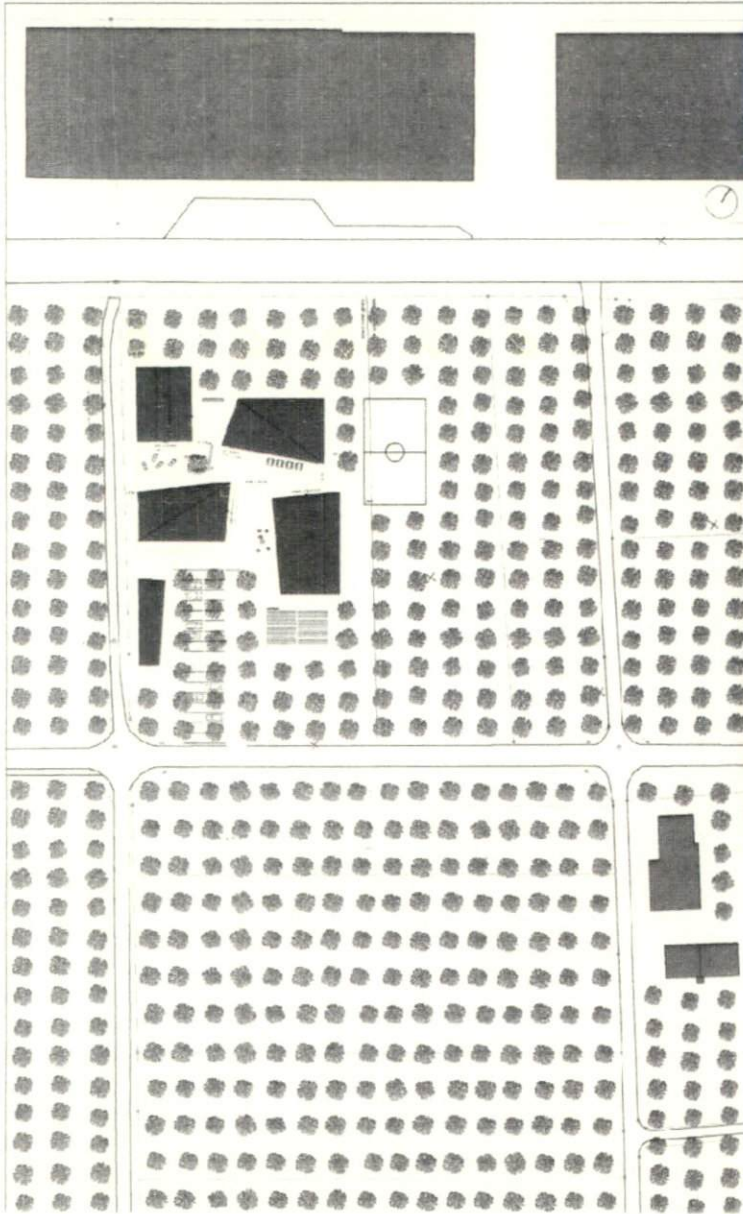
La séparation des fonctions en quatre volumes est appréciée par son adéquation à certaines exigences du programme, notamment celle d'une relative mobilité des résidants au sein de l'institution ainsi que pour le caractère apparemment peu institutionnel de la proposition.

Le jury reconnaît une bonne qualité générale de la distribution du programme dans les différents volumes, ainsi que la qualité des espaces de circulation spécifiques à chaque partie de programme, notamment les plans d'étages de chambres qui offrent des relations à l'extérieur intéressantes et variées. Cependant, l'éclatement volumétrique du projet limite fortement la marge d'évolution programmatique nécessaire à la vie de l'institution.

L'expression architecturale est cohérente et unitaire, elle permet en outre d'intégrer le bâtiment existant dans la composition de façon habile, mais le traitement des façades paraît quelque peu formaliste dans son intention pittoresque et ne convainc guère.

Du point de vue de la construction, le choix du béton teinté à l'extérieur est cohérent mais laisse présager des difficultés importantes face aux exigences du label "Minergie" dans un contexte d'économie.

Le volume du projet se situe dans la moyenne de la fourchette des projets présentés mais la disposition volumétrique pénalise l'économie d'ensemble.



conçus de projets pour la réhabilitation et l'extension du centre d'accueil pour séniers en difficulté à Lyon - les CAADruels

Le projet, par son implantation crée un petit hameau de quatre bâtiments. L'approche un univers sécurisant pour les pensionnaires en créant un "village" dont l'échelle demeure l'impression de ne pas être isolé.

Le programme des locaux est réparti dans quatre bâtiments pour pouvoir dans le site gérer des espaces extérieurs et des places ombragées sur les différentes activités (terrasses, rencontres, circulation...)

La maison existante est conservée, elle accueille l'administration et la zone de soins. Près de l'accès, se trouvent les urgences sociales et les courts séjours à l'est, un volume abrite les longs séjours. Les deux unités de six unités à l'ouest, aux étages des bâtiments, et les sont également clairement séparées aux volumes occupent chacune un niveau.

Les rez-de-chaussée des volumes d'habitat se partagent les espaces de repos pour l'un et de détente pour le second.

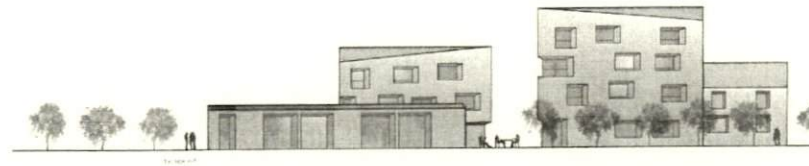
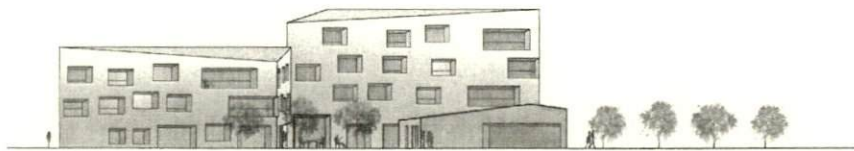
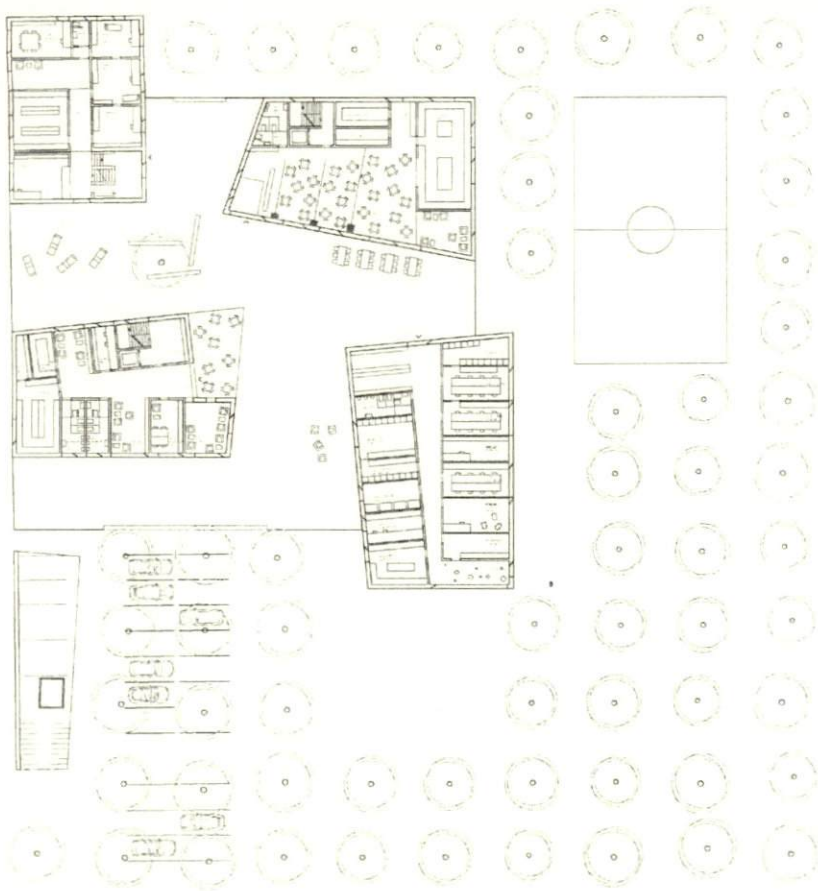
Un volume d'habitat complète cette composition. Il s'insère au bord de son site en limitant les nuisances.

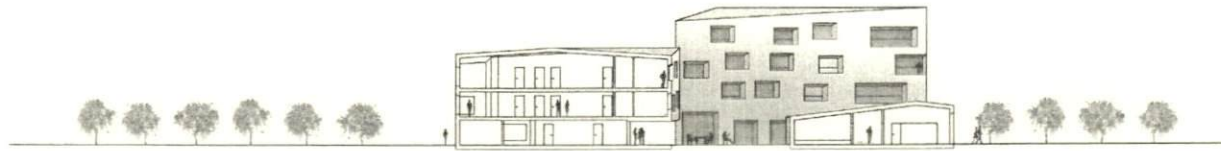
Les chambres des unités de séjours proposent chacune des espaces, l'activité nocturne est protégée par le plan cantonné tandis que le nuit ne peut être en relation avec les espaces communs. Cette typologie favorise les contacts entre résidents ainsi que la vie en communauté.

La matérialité des façades exprime des volumes massifs en béton teinté. Les façades concaves, offrent des relations collaboratives sur l'extérieur en créant leur face et leur destin.

Les bâtiments sont construits sur les murs existants en matière d'économie d'énergie et respecter le label : minimum le système statique existant répond aux contraintes parasismiques tous les locaux sont accessibles aux personnes handicapées.



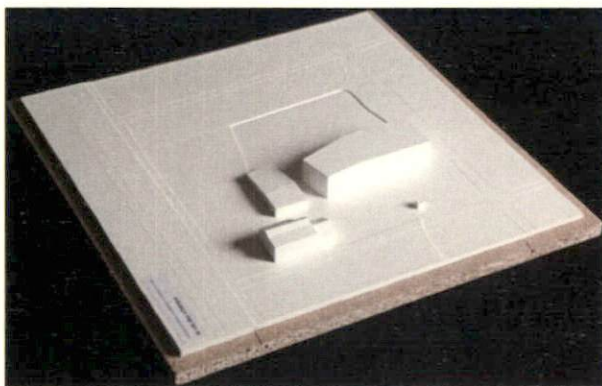
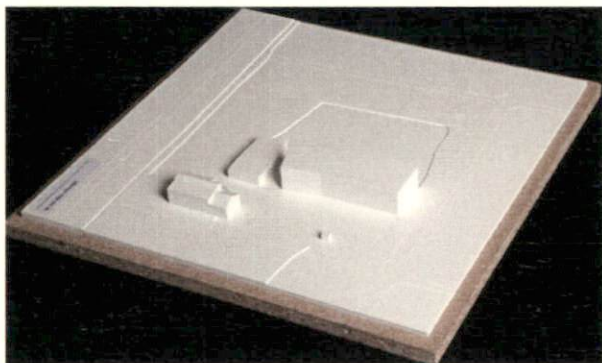




4^{ème} prix projet n° 6 LA CLE DES CHAMPS Fr.14'000.-

Auteur Sutter et Sauthier ; Sion

Collaborateurs Raphaël Sauthier, Christian Suter
 Sylvie Delalay, Lucie Monod, Bastien Colliard



La réflexion de l'auteur s'appuie sur l'analyse générale du lieu, ainsi que sur la forte présence des vents dominants. La position du bâtiment définit un espace d'entrée à l'ouest et un espace est protégé du vent par le nouveau volume accueillant une terrasse extérieure en lien avec la salle multiactivité. La position du terrain de sport au nord en relation directe avec la route cantonale n'est pas convaincante.

L'articulation du programme en deux volumes est appréciée; par contre, la relation avec le bâtiment maintenu est moins précise, ce bâtiment restant comme un objet trouvé n'entrant pas dans la composition volumétrique de l'ensemble.

L'organisation générale du programme dans le volume principal avec, au sud, les espaces dédiés aux courts séjours en lien avec l'entrée d'urgence et au nord, les espaces de vie et les unités de long séjour en lien avec la terrasse protégée est appréciée. Par contre l'analyse de détail du système distributif aurait nécessité un développement pour former un tout cohérent en lien avec l'espace de référence du projet.

La volumétrie et le développement des façades dans la moyenne des projets déposés ainsi que la simplicité du système structurel laissent entrevoir un coût légèrement en dessous de la moyenne des projets rendus.

la clé des champs

marquage du site

Le parti est le site dans une zone fortement construite, bordée d'une rue principale au nord et d'une rue à faible trafic au sud. Les axes sont que les orientations pédestres se trouvent à l'est et à l'ouest dans le cas de la rue de l'ouest. Le site principal est de 2 à 3 axes constructifs principaux, d'un part le principal de la rue principale et d'autre part les problèmes constructifs liés aux axes vers l'ouest respectivement vers l'est. Les volumes existants sont sur le principal de l'ouest et l'ouest, il est possible de voir l'orientation au N, l'orientation de la rue principale des nouvelles formes d'élévation des bâtiments à l'ouest.

implantation et accès

Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest. Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest. Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest.

aménagement extérieur

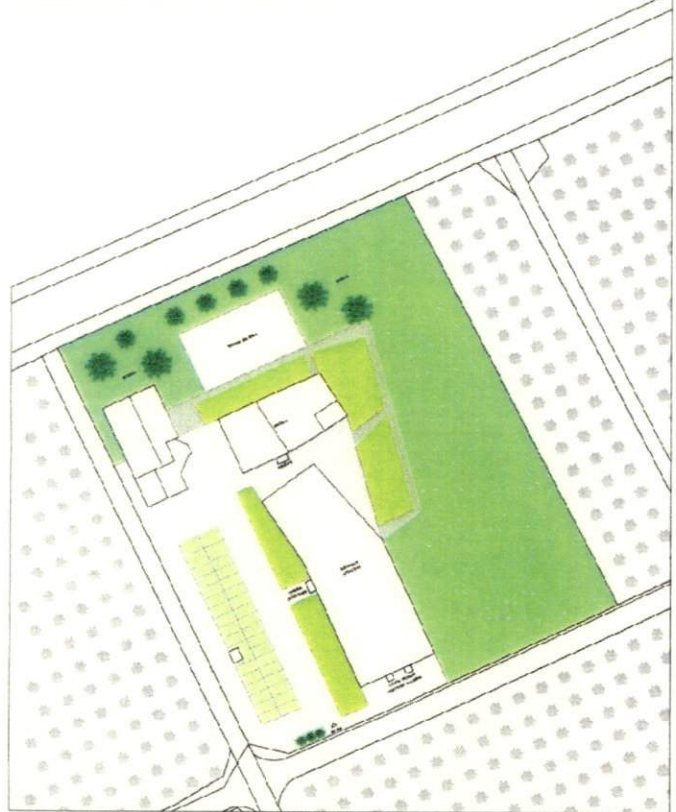
Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest. Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest.

conception

Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest. Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest.

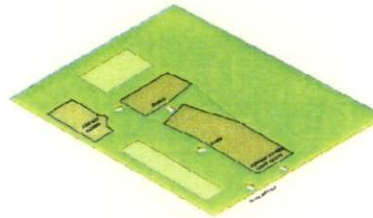
orientation

Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest. Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest.

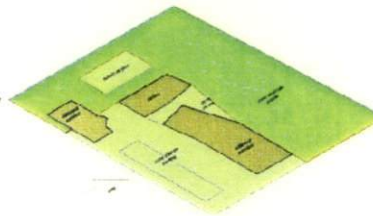


situation 1-50

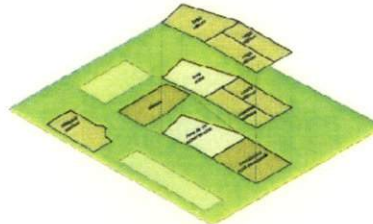
implantation et accès



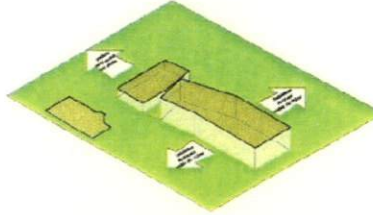
aménagement extérieur



conception



orientation

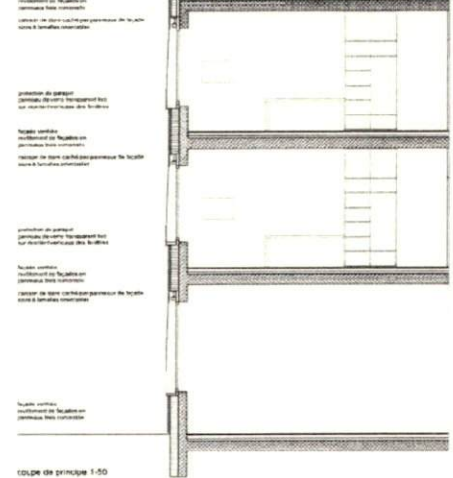


modularisation

Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest. Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest.

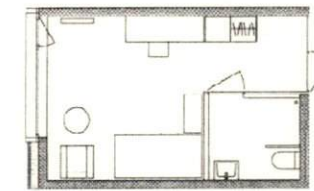
Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest. Le parti est le site à la limite de la commune de Saint et de Chantal avec un contexte urbain très présent. Le site impose d'abord une grande liberté d'implantation pour l'agencement du CAAD, une ouverture de l'implantation au sud pour le principal de la rue principale et le principal de la rue principale à l'ouest.

étage 1-00

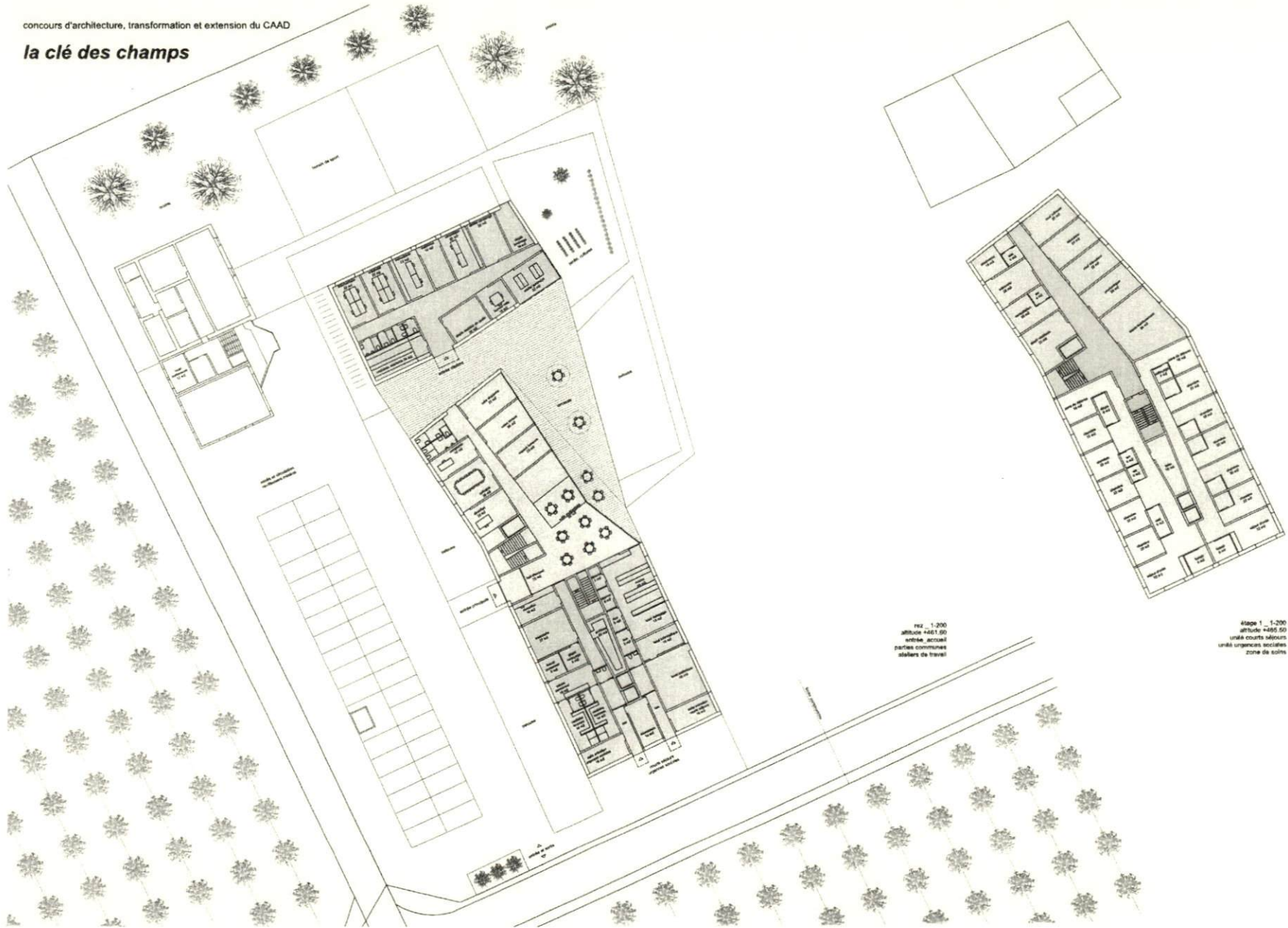


coupe de principe 1-00

chambre type 1-00



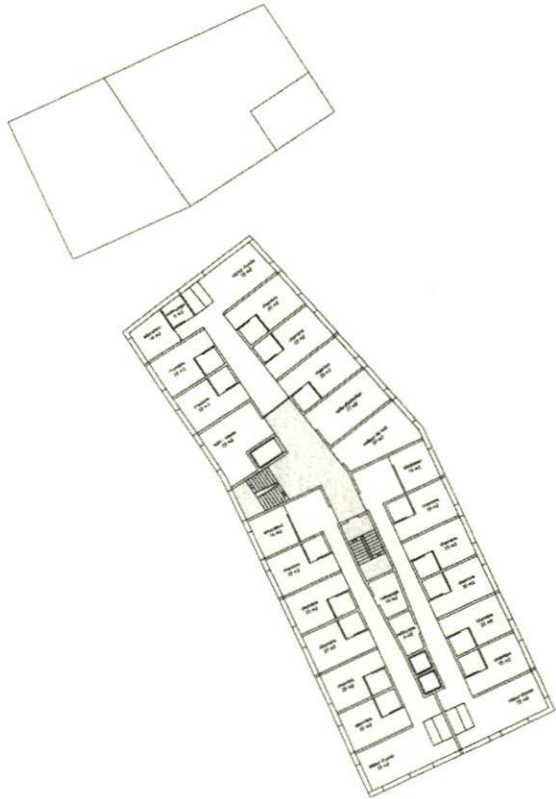
la clé des champs



rd. 1-200
altitude +461.50
entrée, accueil
parties communes
salons de travail

étage 1 1-200
altitude +465.50
unité courts séjours
unités urgences sociales
zone de soins

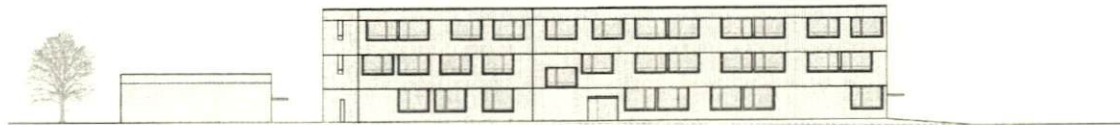
la clé des champs



étage 2 - 1/200
altitude +468.40
unités longue séjour



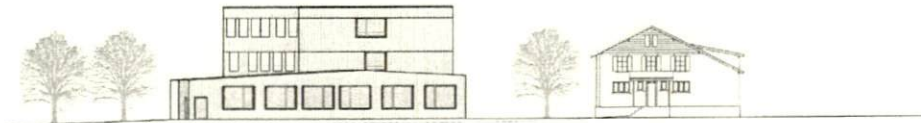
coupe transversale _ 1/200



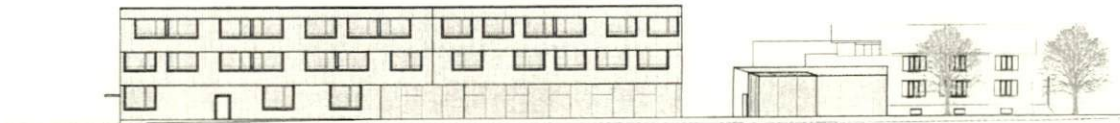
façade sud-ouest _ 1/200



façade sud-est _ 1/200



façade nord-sud _ 1/200

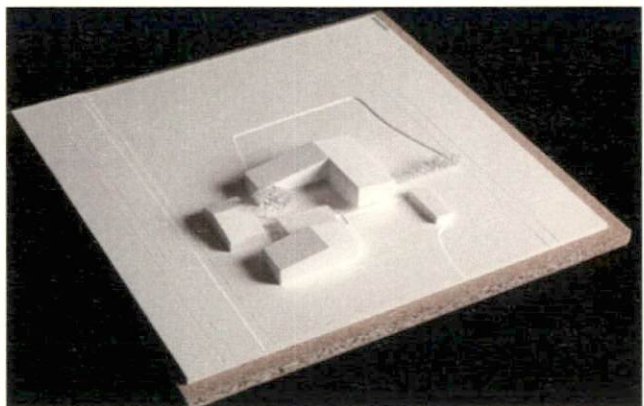
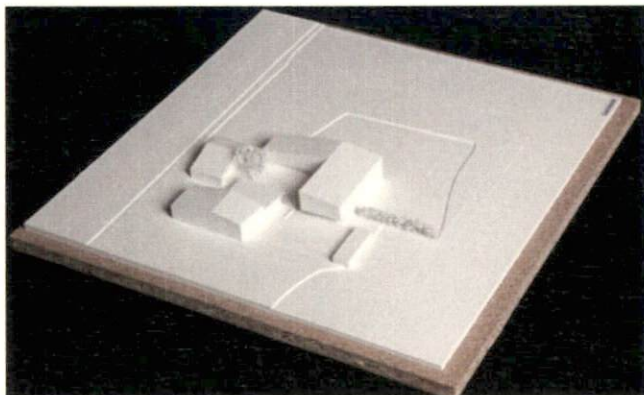


façade nord-est _ 1/200

N° 01 CAADRAGE

Auteurs : Nahrath & Vouillamoz Architectes

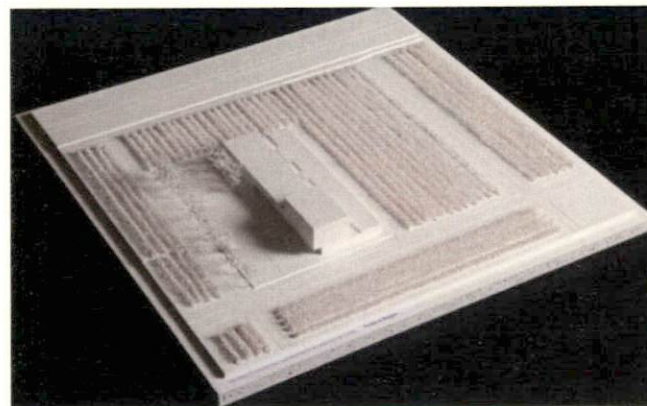
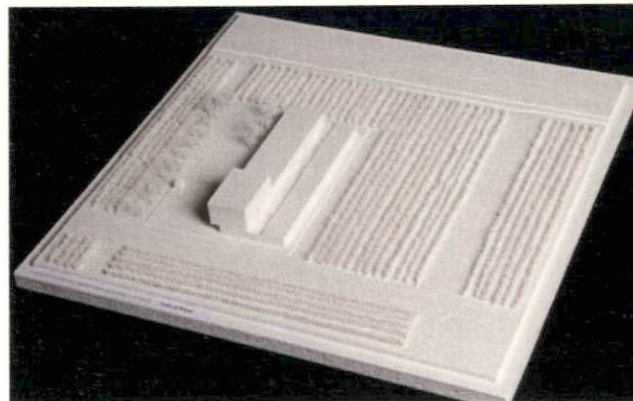
Collaborateurs : Anne-Valérie Nahrath, Vincent Vouillamoz



N° 02 FEDJA & BEPPO

Auteurs : Ralph Baenziger, Architekten AG

Collaborateurs : Kuno Looser, Anja Maurer, Ralph Baenziger



N° 07 A LA COURTE ECHELLE

Auteurs : Dreier Frenzel

Collaborateurs : Rémy Wild, Guillaume Pfefferlé, Damien Dreier,
Elk Frenzel, Yves Dreier

